

Conseil départemental du Val-de-Marne - Séance du 27 juin 2022

Voeu présenté par Fatiha AGGOUNE
au nom des groupes « Val-de-Marne en Commun - PCF et Citoyen.nes »,
Socialiste et Républicain

Adopté à l'unanimité

Non à la dévitalisation des ressources locales

Considérant les contributions de l'Etat versées aux collectivités territoriales, qui ont été soumises à une diète drastique depuis trop longtemps avec moins 13 milliards d'€ de dotations ;

Considérant la feuille de route confiée par le Président de la République au nouveau gouvernement pour opérer une nouvelle ponction de 10 milliards d'€ envers les collectivités ;

Considérant la détermination de l'exécutif national d'aller jusqu'au bout de la dévitalisation des ressources des collectivités, dont témoigne l'annonce par le Ministre de l'économie Bruno Le Maire d'une disparition totale de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises dès 2023 ;

Considérant qu'avec une CVAE générant 9,7 milliards d'€ de produit fiscal l'an dernier (11% des recettes fiscales de ces collectivités), le coût pour le budget de l'Etat (moins 9 milliards d'€ de recettes) d'une nouvelle baisse de la CVAE, mal compensée aux collectivités, consacrerait de surcroît la recentralisation des ressources locales sous la coupe de l'Etat ;

Considérant qu'aux côtés d'autres réductions d'impôts locaux, la suppression dès 2021 de la CVAE des Régions remplacée par une fraction de TVA nationale, ressource sans pouvoir de taux ni d'assiette, a exposé fortement les collectivités à la conjoncture économique ;

Considérant les effets catastrophiques de ces politiques massives de réduction d'impôts, aux effets faibles sur l'emploi, sur la capacité d'action des collectivités pourtant reconnues comme des facteurs de croissance au bénéfice d'une activité économique de proximité ;

Considérant que la suppression de la CVAE casse le lien créé entre l'impôt et les citoyens d'une part, et entre les entreprises et la collectivité d'autre part ;

Considérant que sans accompagnement de l'Etat, les collectivités territoriales se voient contraintes de rogner sur leurs dépenses publiques dans leurs budgets locaux, au regard du niveau d'inflation actuel avec + 4,5% d'inflation entre mars 2021 et 2022, d'une hausse de 29,2% du coût des prix de l'énergie et de 2,8% pour l'alimentation ;

Considérant la charge des transferts supportés par le Département depuis 2002 au titre des trois allocations individuelles de solidarité pour un montant de 1,979 milliard d'€ ;

Le Conseil départemental du Val-de-Marne

Demande une évolution de la DGF indexée sur l'inflation réelle.

Demande de revenir sur la suppression envisagée de la part de CVAE perçue par les départements.

Renouvelle son exigence de la compensation intégrale par l'Etat, du reste à charge supporté par les départements au titre des trois allocations individuelles de solidarité.